



Info-Parents - Février 2025

Journée pédagogique du mois de février

Nous souhaitons vous informer que le vendredi 14 février sera une journée pédagogique. Il n'y aura pas de cours.

Cours d'éducation physique à l'extérieur

Puisque plusieurs cours d'éducation physique se font à l'extérieur, même en saison hivernale, il faut savoir que, si votre enfant oublie ses vêtements, nous en avons à prêter ! Il faut que votre enfant en avise son enseignant.

Modification de l'horaire - Aide aux devoirs

Nous souhaitons vous informer que l'offre d'aide aux devoirs est réduite à deux soirs par semaine. Votre enfant pourra se présenter au local 159, selon l'[horaire ci-joint](#), s'il souhaite bénéficier de ce service. L'horaire joint est affiché à proximité du local 159, pour en informer les élèves.

ANNULATION : Deuxième rencontre des parents de l'alternatif OBLIGATOIRE

La direction tient à vous informer que la deuxième rencontre obligatoire des parents de l'alternatif, prévu le 19 février, est annulée.

La règle du mois expliquée : La violence verbale

Si vous arpentez les corridors de l'école pendant les pauses, vos oreilles de parents y entendront l'usage d'un langage souvent grossier, ordurier et vulgaire. Ce sont les élèves qui utilisent ce type de langage quand ils s'interpellent ou quand ils discutent entre eux.

Cette année, notre plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école est venu ajouter un nouvel objectif, celui de renverser la banalisation par les élèves de la violence verbale tenue entre eux. [Plan de lutte 2024-2025](#) Aussi, le recueil de gestion [FGJ-17](#) du CSSMI impose aux milieux scolaires de réprouver tous types de violence, dont la violence verbale. Enfin, le Code criminel du Canada vient aussi déterminer qu'il ne faut pas prendre à la légère la violence verbale. Vous pouvez consulter l'article en question en suivant cet hyperlien [Code criminel : Violence verbale](#)



Nous avons choisi cet objectif car malheureusement, les jeunes banalisent la violence verbale. La grande majorité des interventions faites en vue de régler des conflits entre les élèves tirent leur origine dans la violence verbale banalisée.

En fait, les violences verbales sont des **atteintes personnelles** : les critiques, les moqueries, les insultes particulièrement blessantes, les reproches, les menaces, sont des violences verbales. Elles peuvent être formulées en privé ou en public, en parole ou par écrit, même celles écrites ou enregistrées sur les réseaux sociaux.

Parfois, l'auteur ne se rend pas compte que ses paroles prononcées de manière répétée peuvent blesser celui ou celle qui en est destinataire, ou il arrive qu'il banalise la situation. Parfois encore, l'auteur des violences peut chercher à faire du mal à la victime, à l'humilier et/ou à l'effrayer, à propager des rumeurs, à menacer, à calomnier, à inciter à la haine en appuyant sur ses points sensibles, ses fragilités.

Les mots peuvent avoir les mêmes effets que les coups, surtout quand ils sont prononcés de manière régulière, systématique. De l'injure ponctuelle jusqu'à l'intimidation, si les paroles sont répétées, ces violences verbales peuvent entraîner autant de conséquences négatives que les violences physiques. Elles constituent d'ailleurs parfois la première étape avant que les violences physiques apparaissent.

Malgré nos interventions au quotidien, nous constatons qu'il y a peu d'amélioration chez nos élèves, vos enfants. Nous allons prochainement sensibiliser les élèves à la violence verbale et à ses effets par l'entremise de différentes conférences. Si le sujet de la violence verbale était abordé à la maison, n'hésitez pas à engager la conversation à ce sujet, puis à demander à vos enfants ce qu'ils entendent, ou ce qu'ils disent à l'école, et ce, à leurs amis, même en blague. Vous serez probablement surpris de ce que votre enfant vous dira.

Ce message provient du comité de la mise en œuvre du plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école.

Prochaine rencontre du conseil d'établissement

La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le lundi 17 février à 19h. Sachez que les membres du conseil sont toujours disponibles si vous désirez des renseignements ou si vous aimeriez aborder un sujet en particulier lors des séances. Pour communiquer avec un membre du conseil, merci d'écrire à eso@cssmi.qc.ca. Votre communication sera transférée aux personnes appropriées.



Stationnement des élèves

Nous vous rappelons que les élèves ne sont pas autorisés à utiliser le stationnement de l'école. Les voitures non autorisées dans le stationnement seront remorquées.

Fin d'étape pour le 2^e bulletin

La fin de la 2^e étape est le 21 février, à l'exception des élèves de 5^e secondaire, pour qui l'étape se termine le 7 février. La parution des bulletins se fera après la semaine de Relâche. De plus, la rencontre de parents pour les élèves en difficulté sera le 20 mars 2025. Les informations complètes suivront sous peu.

Chronique Parents



Vous pouvez accéder à la [chronique](#) du CSSMI. Bonne lecture !

Soirée Formation Carrière

Vous trouverez ci-joint [l'affiche](#) contenant les informations à propos de cet événement, qui aura lieu le 19 février, de 17 h à 21 h, au Centre de formation des Nouvelles-Technologies (CFNT), à Sainte-Thérèse.



Bon mois de février !